

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – 2024

FORMATIONS FACTUREES A LA PERSONNE

1. CONDITION D'ADMISSION ET INSCRIPTION AUX COURS FACTURES A LA PERSONNE

Toute personne peut être admise à l'Alliance Française de Cayenne, une autorisation parentale sera néanmoins exigée pour les personnes mineures. L'inscription n'est définitive qu'après le règlement du premier versement avant le premier cours. L'apprenant doit prendre connaissance des conditions générales de vente et les signer.

2. PRÉREQUIS

L'apprenant doit réaliser un test de niveau avant toute inscription et/ou présenter un diplôme ou un certificat de langue afin que l'Alliance française de Cayenne connaisse son niveau et puisse l'intégrer dans un groupe de formation correspondant.

3. FORMATIONS FACTUREES A LA PERSONNE

Au moment de l'inscription, le règlement des frais de formation et des frais annexes s'effectue dans son intégralité :

- par carte bancaire.
- par virement bancaire sur le compte de l'Alliance Française de Cayenne (préciser le nom de l'élève sur le virement).
- en espèces.

Pour les cours de français général et les ateliers de langue française :

L'Alliance Française propose le paiement en 3 et 4 fois sans frais, échelonné sur 3 et 4 mois. Au moment de l'inscription, l'apprenant présentera une copie de son document d'identité (passeport, carte d'identité, titre de séjour), ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Dans le cas où l'apprenant accepte le paiement en trois fois sans frais, il devra remplir et signer son document d'engagement.

4. ABSENCE ET ANNULATION

- À compter de la date de signature du présent contrat, le bénéficiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.
- **Annulation avant le début du programme de formation :** les cours seront remboursés, moins la somme de 30€ de frais administratifs et bancaires.
- En cas d'absence à un ou plusieurs cours, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit.
- **Annulation après le début des cours :** aucun remboursement ne peut être effectué. Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- Les cours ne peuvent en aucun cas être cédés à un autre élève.
- Le matériel pédagogique ne peut être échangé ni remboursé.

5. ANNULATION OU INTERRUPTION D'UN COURS PAR L'ALLIANCE FRANÇAISE DE CAYENNE

L'Alliance française de Cayenne se réserve le droit :

- d'annuler, de suspendre ou de reporter un cours dont l'effectif serait insuffisant, dans ce cas la formation sera remboursée au client au prorata temporis des cours restants.

6. CHANGEMENT DE FORMATEUR ET/OU D'HORAIRE

Un changement d'horaire et/ou un changement de jour pourra être proposé aux apprenants en cas de changement de planning de nos formateurs. Le changement n'est pas systématique. Il sera effectif si l'ensemble des apprenants concernés est d'accord. L'Alliance Française de Cayenne se réserve également le droit d'effectuer des changements de formateur en cours de formation.

7. SUSPENSION ET EXCLUSION

En cas de manquement par l'apprenant au règlement intérieur, de dégradation du matériel, de comportement agressif ou empêchant le bon déroulement des cours, l'Alliance Française de Cayenne se réserve le droit d'interrompre la formation du stagiaire fautif et d'exiger des dommages et intérêts. En cas d'exclusion ou de suspension, l'intégralité du coût de la formation reste dû.

8. ASSURANCES

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont à la charge de l'élève. L'Alliance Française de Cayenne décline toute responsabilité en cas de perte, de vols ou de détérioration des effets personnels des élèves.

9. DOCUMENTS REMIS PAR L'ALLIANCE FRANÇAISE DE CAYENNE

- Attestation d'inscription définitive délivrée après règlement intégral des frais de formation à la demande de l'apprenant.
- Certificat d'assiduité délivré à la demande de l'apprenant.
- Attestation de fin de formation délivrée à la demande de l'apprenant.

10. FERMETURE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

L'Alliance Française de Cayenne est fermée les dimanches et jours fériés. Deux périodes de fermeture annuelle ont lieu lors des mois d'août et de décembre. Les dates sont précisées chaque année sur les panneaux d'affichage.

11. DROIT A L'IMAGE

Lors des formations, des ateliers et des sorties, des photos ou vidéos peuvent être prises par l'Alliance française de Cayenne. Les participants peuvent accepter ou refuser l'utilisation de leur image en l'indiquant le formulaire de droit d'image transmis par le/la formateur/rice.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Cayenne sont compétents.

Date :

Nom – Prénom :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)